

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE DECLARATION ?

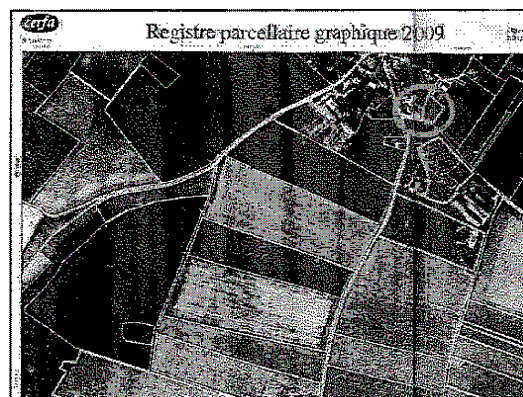
Le formulaire de déclaration comprend 4 pages : **A remplir**

- les pages 1 et 2 correspondent aux données réglementaires relatives à l'identification de votre site porcin ;
- la page 3 correspond à des données non réglementaires, gérées par BDPORC
- la page 4 correspond aux nouvelles données réglementaires prévues dans la déclaration d'activité porcine ; elle doit être complétée par tout détenteur d'un site porcin (pour toute modification ultérieure des données, veuillez vous adresser à votre correspondant BDPORC).

1. Joindre la carte de localisation de votre site et entourer son entrée

la carte PAC (2009 ou 2010) où figure votre site
OU
toute autre carte permettant de localiser votre site

Exemple :



2. Expédiez à :

**Union Régionale Porcine Auvergne Limousin
Cité Régionale de l'Agriculture
9 Allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE**

- ⇒ Le formulaire de déclaration **daté et signé sur les pages 2 et 4**
- ⇒ La carte de localisation de votre site

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre correspondant régional
BDPORC : Mr LEPINAY Bernard au 04.73.28.92.82.**